

# POUR UN PROJET DE LOI CLIMAT “SANS FILTRE”

## EXPOSÉ DES MOTIFS

La crise sanitaire a montré la fragilité de nos sociétés, avec les délocalisations, la surconsommation de produits à bas-coût avec un impact social et environnemental néfaste, et les coupes budgétaires sur des produits et services essentiels. La pandémie creuse les inégalités, augmentant la pauvreté et mettant en péril de nombreuses activités. Redémarrer comme avant n'est pas une option si on a à cœur de construire des sociétés plus résilientes et plus solidaires, alors que le dérèglement climatique frappe déjà avec ses sécheresses et inondations plus intenses et fréquentes et avec la montée du niveau des mers. La Convention Citoyenne pour le Climat, initiée pour répondre au mouvement des gilets jaunes, a eu pour mission pendant 9 mois d'élaborer des mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et combler le manque d'actions pour respecter l'objectif de -40 % d'émissions de gaz à effet de serre pour 2030, et ceci dans un esprit de justice sociale. Le Président de la République s'est engagé à les soumettre “sans filtre” soit à référendum, soit au vote du Parlement, soit à application réglementaire directe. Pourtant, les jokers se sont multipliés et la loi de finances 2021

a fait l'impasse sur plusieurs propositions de la Convention.

Le projet de loi Climat qui sera débattu en 2021 doit retranscrire de nombreuses mesures proposées par les 150 citoyens tirés au sort. Alors même que l'objectif climatique européen devrait être renforcé pour 2030, les propositions de la Convention Citoyenne pour le Climat forment un socle de base minimal pour commencer la transformation de tous les secteurs concernés, mais aussi pour créer de nombreux emplois pérennes et réduire la précarité. Pour respecter un objectif plus ambitieux pour 2030 qui dépasse le mandat de la Convention Citoyenne pour le Climat, il faut renforcer davantage les propositions. Dans cette optique, et en gardant l'esprit des mesures des citoyens, un certain nombre de propositions ont été précisées et développées.

**Le Réseau Action Climat appelle donc à une reprise sans filtre de ces mesures et met en avant quelques-unes des propositions parmi les plus structurantes dans ce document. Un suivi de la retranscription de ces propositions sera réalisé tout au long de la vie du projet de loi.**

**Les mesures mises en avant dans ce document ont été choisies pour leur caractère structurant pour engager une baisse notable et rapide des émissions de gaz à effet de serre et pour leur potentiel en termes de créations d'emplois, de développement territorial et de réduction de la précarité.**

1. <https://reseauactionclimat.org/un-budget-de-letat-2021-qui-naugure-rien-de-bon-pour-les-propositions-de-la-convention-citoyenne-pour-le-climat/>

2. <https://reseauactionclimat.org/un-nouvel-objectif-climatique-europeen-ambitieux-et-de-qualite/>

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique





# CONSOMMER

Si les gaz à effet de serre émis sur le territoire national sont en diminution, les émissions liées aux importations ont fortement augmenté. C'est donc bien la consommation qui doit diminuer de manière drastique. Alors que l'empreinte carbone française était de 11,5 t équivalent CO<sub>2</sub> par habitant en 2018, elle devrait atteindre 2 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> en 2050 pour être cohérent avec l'Accord de Paris. Consommer moins, mais aussi local et plus écologique, permettrait de recréer des emplois dans nos territoires. Deux mesures structurantes portées par les citoyens sont l'interdiction de la publication des produits très émetteurs de gaz à effet de serre et la réduction du suremballage.

## INTERDIRE LA PUBLICITÉ DES PRODUITS LES PLUS ÉMETTEURS DE GAZ À EFFET DE SERRE

(une loi Evin sur le climat), notamment pour les voitures les plus polluantes, mais aussi sur les produits alimentaires proscrits par le PNNS (Plan National Nutrition Santé) sur tous les supports publicitaires afin de réorienter la consommation sur des produits plus vertueux sur le plan climatique et pour la santé de tous, et en mettant un frein à la surconsommation.



LES DÉPENSES DE PUBLICITÉ ET DE COMMUNICATION DU SECTEUR AUTOMOBILE ONT REPRÉSENTÉ, EN 2019 EN FRANCE,

**4,3 MILLIARDS D'EUROS** POUR PROMOUVOIR L'USAGE D'ÉNERGIES FOSSILES.



## METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE CONSIGNE POUR LE RÉEMPLOI DES EMBALLAGES,

notamment en verre, pour accompagner le développement du réemploi et la substitution à l'usage unique, en particulier dans la perspective de la fin de la mise sur le marché de plastiques à usage unique.

A L'ÉCHELLE MONDIALE, LES INDUSTRIES EXTRACTIVES SONT RESPONSABLES DE LA MOITIÉ DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub> ET DE LA PERTE DE PLUS DE

**80% DE LA BIODIVERSITÉ :** RÉEMPLOYER LES EMBALLAGES PERMET D'ÉVITER L'EXTRACTION DE NOUVELLES RESSOURCES.



# SE LOGER

Rénover le parc de bâtiments de la France au niveau Bâtiment Basse Consommation d'ici à 2050 et respecter l'objectif zéro artificialisation nette en 2030 (ce qui suppose une réduction de 70 % du niveau actuel d'artificialisation) sont deux objectifs qui sont essentiels pour réussir la transition écologique. Pourtant, la rénovation des logements ne progresse pas car les mesures incitatives ne suffisent pas pour augmenter leur nombre et leur performance énergétique tout en assurant que les ménages précaires soient les premiers bénéficiaires de cette politique.

Une mesure structurante pour réduire l'artificialisation des sols est de favoriser le commerce de centre ville et limiter le suréquipement commercial.

## METTRE EN ŒUVRE UNE OBLIGATION DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE GLOBALE ET PERFORMANTE DES LOGEMENTS

progressivement à partir de 2024. Pour rendre cette mesure juste, un système progressif d'aides à la rénovation s'appuyant sur des prêts à taux zéro sur 20 ans ou plus, remboursés par les économies réalisées et des subventions, sont proposées (pour les ménages très modestes et modestes, le montant résiduel après avoir bénéficié des aides publiques et privées doit être égal à zéro ou minime).

## PRENDRE DES MESURES COERCITIVES POUR STOPPER LES AMÉNAGEMENTS DE ZONES COMMERCIALES PÉRIURBAINES.

Les entrepôts de e-commerce se développent rapidement, entraînant une explosion des importations de produits et du fret aérien, ceci tout en détruisant 4,5 fois plus d'emplois qu'ils n'en créent. Pour l'égalité de traitement devant la loi et la cohérence d'un point de vue social et environnemental de la mesure, le moratoire sur les zones commerciales doit inclure les entrepôts de e-commerce.



**5** MILLIONS  
DE PASSOIRES  
ÉNERGETIQUES  
EN FRANCE (F ET G DU DPE) SUR

**33** MILLIONS  
DE LOGEMENTS.

UN MÉGA-ENTREPÔT DE  
E-COMMERCE, C'EST

**1000**  
CAMIONS ET  
**4500**  
VÉHICULES  
PAR JOUR.



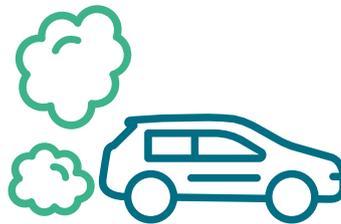


# SE DÉPLACER

Le transport est le secteur le plus émetteur, avec 30 % des émissions de gaz à effet de serre de la France. Alors qu'elles devraient tendre vers zéro en 2050, les émissions des transports ont augmenté de 13 % depuis 1990. En cause : les faibles améliorations de la consommation énergétique des véhicules, qui ne parviennent pas à compenser l'augmentation du poids moyen des voitures et du trafic routier ; et la faiblesse du report vers des modes de transport moins polluants. De même, la croissance continue du trafic aérien international n'est pas compatible avec la maîtrise du dérèglement climatique.

## INTERDIRE DÈS 2025 LA COMMERCIALISATION DE VÉHICULES NEUFS TRÈS ÉMETTEURS.

Alors que les voitures vendues aujourd'hui resteront en circulation pendant 15 à 20 ans, la France doit se doter d'une trajectoire permettant d'accélérer la fin de vente de celles fonctionnant au diesel et à l'essence. La Convention Citoyenne pour le Climat propose une première étape en interdisant la vente des véhicules émettant plus de 110 grammes de CO<sub>2</sub>/km en 2025. Cette mesure devra être accompagnée par un renforcement de la composante poids et du barème CO<sub>2</sub> du malus automobile afin d'inciter les constructeurs à mettre sur le marché des véhicules plus sobres.



EN 2019, LA FRANCE A DÉPASSÉ DE

**28% LES OBJECTIFS FIXÉS POUR LA MOYENNE DES ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>**

DES VOITURES NEUVES PAR LA SNBC EN 2015.

## METTRE EN PLACE UN PRÊT À TAUX ZÉRO GARANTI PAR L'ÉTAT POUR L'ACHAT DE VÉHICULES PEU ÉMETTEURS.

Alors que la mise en place des zones à faibles émissions pour lutter contre la pollution de l'air s'accélère, les véhicules peu polluants restent encore trop coûteux pour les ménages les plus modestes sans alternative à la voiture. Les financements octroyés via la prime à la conversion restent insuffisants pour l'achat de véhicules électriques ou Critair<sup>1</sup>, et les aides bénéficient davantage aux ménages aux revenus moyens. Mesure de justice sociale, ce prêt à taux zéro garanti par l'Etat pourrait être couplé aux aides pour éviter l'avance de frais et pourrait également financer d'autres solutions de mobilité pour les ménages souhaitant faire évoluer leurs pratiques.



APRÈS PRIME À LA CONVERSION, LE RESTE À CHARGE MOYEN POUR

**L'ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE D'OCCASION EST DE**

**5 000€**

## RÉDUIRE LE TRAFIC AÉRIEN.

Le respect de l'Accord de Paris implique que tous les acteurs s'alignent sur une même trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Or le secteur aérien échappe à ses responsabilités. La France n'a pas établi de budget carbone pour le transport international et projette de continuer à utiliser du kérosène fossile en grande quantité à l'horizon 2050. Des mesures fortes de réduction du trafic doivent être mises en place et accompagnées : fermeture de lignes intérieures accessibles en train, augmentation de la fiscalité sur les billets d'avion, interdiction des projets d'extension d'aéroports.



**LES ÉMISSIONS  
DU SECTEUR AÉRIEN  
ONT AUGMENTÉ DE**

**71%**

**ENTRE 1990 ET 2018 EN FRANCE.**

## DÉVELOPPER UN PLAN D'INVESTISSEMENT MASSIF DANS LE TRANSPORT FERROVIAIRE

afin d'accélérer la structuration des mobilités courtes et longues distances autour du réseau ferré. Cet effort est nécessaire pour déployer une offre de train sur tout le territoire, de jour comme de nuit, et accélérer ainsi le report modal depuis les modes les plus émetteurs vers le train. Le plan de relance présenté par le Gouvernement reste très inférieur à la demande de la Convention Citoyenne pour le Climat et insuffisant pour accélérer le développement du transport ferroviaire.



**UN TRAJET EN TRAIN  
POUR TRAVERSER LA FRANCE  
EST ENVIRON**

**50 À 130**

**FOIS MOINS  
ÉMETTEUR**

**DE GAZ À EFFETS DE SERRE QUE LE MÊME  
TRAJET EN VOITURE OU EN AVION.**

## SORTIR DES AVANTAGES FISCAUX DANS LE TRANSPORT ROUTIER DE MARCHANDISES.

Les exonérations fiscales sur le carburant utilisé par les poids lourds sont injustes socialement et freinent le report vers des modes de transport moins polluants, comme le transport ferroviaire ou fluvial. Alors que le Gouvernement vient de mettre en place un système de bonus pour aider le secteur à acheter des camions moins polluants, il est urgent de rééquilibrer la fiscalité en supprimant progressivement le remboursement fiscal sur le gazole professionnel (TICPE) dont bénéficient les transporteurs routiers.



**EN 2019, LE COÛT DE DE  
L'AVANTAGE FISCAL  
SUR LE GAZOLE  
PROFESSIONNEL  
S'ÉLEVAIT À**

**1,4 MILLIARD  
D'EUROS.**



# PRODUIRE ET TRAVAILLER

Le respect de l'objectif de neutralité carbone demande une transformation de notre système économique. Bien que le bilan global de l'évolution des emplois liés à la transition écologique soit positif, de nombreux secteurs vont devoir changer voire diminuer leurs activités. Deux mesures particulièrement structurantes des citoyens demandent donc d'un côté un accompagnement de qualité des salariés pour assurer des reconversions professionnelles, et de l'autre côté une obligation pour les entreprises de s'aligner sur une trajectoire de baisse des émissions cohérente avec le respect d'une hausse maximale de + 1,5°C à l'échelle planétaire.

## OBLIGER LES GRANDES ENTREPRISES À RENFORCER LA TRANSPARENCE CONCERNANT LEUR EMPREINTE CARBONE ET À RESPECTER DES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES PLUS FORTES NOTAMMENT EN TERMES DE BAISSSE DE LEURS ÉMISSIONS

afin de rendre leurs activités conformes aux objectifs de l'Accord de Paris sous peine de sanction financière. La publication d'un plan d'investissement devra assurer la cohérence entre l'objectif et les moyens mis en œuvre.

## ACCOMPAGNER LA RECONVERSION DES ENTREPRISES ET LA TRANSFORMATION DES MÉTIERS.

Il est aujourd'hui nécessaire d'anticiper la conversion des entreprises, d'anticiper les transformations sur le marché de l'emploi pour apporter les formations adaptées. Mais cela passe aussi par accompagner chaque entreprise, organisation et personne pour faire évoluer ses activités, voire en changer si elles devaient disparaître.



LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DU CAC40 REPRÉSENTENT AU MOINS **5% DES ÉMISSIONS MONDIALES.**



EN FRANCE, LES ÉTUDES DES SCÉNARIOS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE CALCULENT UN POTENTIEL DE

**280 000** À **400 000** CRÉATIONS D'EMPLOIS D'ICI À 2030.



# SE NOURRIR

L'alimentation représente un quart de l'empreinte gaz à effet de serre des Français et le secteur agricole émet 20 % des émissions territoriales de la France. Pour respecter nos objectifs climatiques, il faut engager une mutation écologique de l'agriculture et la promotion d'une alimentation saine et durable accessible à tous, bénéfique pour la santé, la création d'emplois non délocalisables, la dynamisation des territoires et l'amélioration de la balance commerciale du pays.

Des mesures structurantes portées par les citoyens portent sur la généralisation d'un choix végétarien, l'accessibilité à tous à une nourriture de qualité et la transformation de la production via une taxation des engrais azotés et une mutation de l'élevage.

## PASSER À UN CHOIX VÉGÉTARIEN QUOTIDIEN DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE PUBLIQUE

à partir de 2022, y compris dans la restauration collective à menu unique, est incontournable pour répondre à l'objectif de réduction de la consommation de viande, primordial sur le plan climatique mais aussi de la santé publique. Il permettra aussi d'améliorer la qualité de la viande, alors que la plupart des morceaux servis en restauration collective sont issus d'élevages industriels et importés.

## CONCEVOIR UNE NOUVELLE SOLIDARITÉ NATIONALE ALIMENTAIRE POUR PERMETTRE AUX MÉNAGES MODESTES D'AVOIR ACCÈS À UNE ALIMENTATION DURABLE.

Cette mesure doit être mise en oeuvre à partir de 2022, y compris dans la restauration collective à menu unique, et est incontournable pour répondre à l'objectif de réduction de la consommation de viande, enjeu primordial sur le plan climatique mais aussi de la santé publique. Il permettra aussi d'améliorer la qualité de la viande, alors que la plupart des morceaux servis en restauration collective sont issus d'élevages industriels et importés.



## LA VIANDE ET LES PRODUITS LAITIERS TOTALISENT

**85% DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DE L'ALIMENTATION DES FRANÇAIS AU STADE AGRICOLE.**



**8 MILLIONS DE PERSONNES AURONT EU RECOURS À L'AIDE ALIMENTAIRE EN 2020, SOIT**

**12% DE LA POPULATION FRANÇAISE, CONTRE 5,5 EN 2018 ET 2,6 EN 2009.**

## TAXER LES ENGRAIS CHIMIQUES POUR REFLÉTER LEUR COÛT ENVIRONNEMENTAL

tout en permettant de financer les alternatives pour assurer la justice sociale. Réduire l'utilisation des engrais chimiques est crucial car leur coût pour le climat, en particulier par les émissions de protoxyde d'azote, et la santé est immense (ammoniac qui génère des particules fines, pollution de l'eau aux nitrates, dangerosité du stockage des nitrates d'ammonium) : jusqu'à 3 milliards d'euros par an.



## UNE REDEVANCE DE

# 27 CENTIMES

PERMETTRAIT DE FINANCER LES ALTERNATIVES COMME L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET LES CULTURES DE LÉGUMINEUSES À HAUTEUR DE

# 500 MILLIONS D'EUROS PAR AN.

## ACCOMPAGNER LA RESTRUCTURATION DE L'ÉLEVAGE

est primordial pour aider les éleveurs à engager cette mutation dans un contexte de baisse de la consommation de viande. Il est primordial d'interdire le financement de l'implantation de nouveaux élevages qui ne respectent pas les conditions d'agroécologie et d'orienter les aides (notamment celles de la PAC) vers une montée en gamme des élevages.



# 69% DU MÉTHANE ÉMIS

SUR LE SOL FRANÇAIS EST DÛ À L'ÉLEVAGE MAJORITAIREMENT ÉMIS PAR

# LES RÔTS DES RUMINANTS, MAIS AUSSI PAR LA FERMENTATION DES LISIERS.

## CONTACTS

### Zero Waste France

Moïra Tourneur  
moira@zerowastefrance.org  
06 50 37 21 65

### WWF France

Juliette Kacprzak  
jkacprzak@wff.fr  
06 17 84 66 93

### Greenpeace

Clément Sénéchal  
clement.senechal@greenpeace.org  
06 73 89 48 90

### Fondation Nicolas Hulot

Samuel Léré  
s.lere@fnh.org  
06 87 41 16 03

### Les Amis de la Terre

Marion Cubizolles  
marion.cubizolles@amisdelaterre.org  
06 86 41 53 43

### Oxfam France

Pauline Leclère  
pleclere@oxfamfrance.org  
07 69 17 49 63

### Réseau Action Climat

Meike Fink  
meike.fink@reseauactionclimat.org  
06 42 28 45 40

### Secours Catholique Caritas France

Daphné Chamard Teirlinck  
daphne.chamard@secours-catholique.org  
06 70 60 87 36

### CLER - Réseau pour la Transition énergétique

Danyel Dubreuil  
danyel.dubreuil@cler.org  
06 72 62 67 24

### France Nature Environnement

Manon Laudy  
manon.laudy@fne.asso.fr  
06 07 69 27 10